

CTG :

UN PROJET DE TERRITOIRE



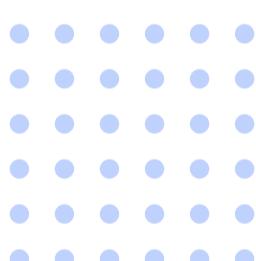
au service des enfants, des familles et des communes !

Cet été, les élu.e.s de Sèvre & Loire ont renouvelé, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Loire-Atlantique, la Convention Territoriale Globale (CTG). Un renouvellement de partenariat auquel s'associe aussi la Mutualité Sociale Agricole (MSA 44-85), une première en Loire-Atlantique. Déjà actif depuis 5 années, ce dispositif renforce, coordonne et mutualise à l'échelle intercommunale les actions en faveur des familles. Caractérisée par une forte dimension de co-construction, la CTG est également le fruit d'une coopération territoriale réussie entre la communauté de communes et ses 11 communes.

Tour d'horizon sur ce projet de territoire qui irrigue les politiques familiales.

Convention Territoriale Globale (CTG) : de quoi parle-t-on ?

Établie pour 5 ans (2025-2029), la Convention Territoriale Globale est un partenariat signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, voire d'autres acteurs et financeurs, visant à répondre aux besoins des familles sur un territoire donné.



La CTG en Sèvre & Loire c'est :

4 axes prioritaires que sont la petite enfance, l'enfance et jeunesse, la parentalité et la transversalité

+ 30 Actions

11 communes libres d'agir et de décider selon leurs priorités

Vincent Robic, chargé de conseil et de développement pour la MSA 44-85, partenaire comme la CAF 44 de la CTG : « Un aspect structurant de la CTG pour les collectivités locales est de pouvoir produire une dynamique de réseau sur leurs territoires, en co-construisant, sur la base d'un diagnostic partagé, leurs axes prioritaires puis leurs plans d'actions pour les familles. Et de s'appuyer vraiment sur ce côté coopératif tout au long de la CTG. »

Un partenaire technique et financier pour les communes

La CTG apporte aux communes des réponses de co-développement ou de co-financement tout en leur laissant leur indépendance. Un double enjeux que **Cyril Hauray**, chargé de coopération pour la Regrippière, résume bien : « chaque commune reste, à la fin, autonome dans ses choix. Aussi bien dans ses priorités que dans ses prises de décision. La CTG pourra faire se concrétiser certains projets, car à un moment, au sein des instances de travail nous aurons partagé des ressources pour faciliter leurs mises en œuvre, techniques et financières. Je dirais qu'on porte bien notre nom. On est chargé.e.s de coopération, on coopère, on travaille ensemble. Je trouve qu'il y a une bonne dynamique, il y a une compréhension des enjeux de chacun, il y a des espaces de paroles pour toutes et tous, il y a une solidarité entre nous. »

Si la CTG apporte une vision globale aux communes, elle vient aussi la structurer, comme le souligne **Brigitte Montastier**, chargée de coopération pour Vallet : « elle définit un cadre de décision claire le tout porté par un plan d'action pluriannuel qui nous offre une prise de hauteur intéressante. Ce recul permet à la collectivité d'avoir une transversalité publique sur les différentes politiques qui sont menées ailleurs sur le territoire. La CTG c'est aussi un partenariat technique et financier non négligeable qui nous amène plus d'opportunités. »

Concrètement, la CTG permet de mener à bien des projets en contribuant au co-développement d'actions, comme l'événement Festi'famille ou la démarche « Aller vers » pour les animateurs jeunesse.

« La CTG est l'occasion pour les territoires de disposer de plus de moyens pour leurs ambitions à destination des familles. À la CAF, nous agissons en complément des collectivités pour apporter des financements sur des services comme les crèches, les accueils de loisirs, les centres sociaux, etc. La CTG permet de s'assurer de la cohérence de ces aides, d'en bonifier certaines et d'envisager également le financement de projets : actions, formations, constructions... » explique **Lise Simon**, chargée de conseil et de développement à la CAF 44.

La CTG s'organise par sa dimension collaborative comme le précise



Identifier les leviers financiers : le nerf de la guerre

Sur la commune de Divatte-sur-Loire, la CTG a pu jouer un rôle de co-financement dans le cadre du projet de restructuration du groupe scolaire Robert Doisneau qui doit être livré en 2026. Si le dispositif permet de débloquer des fonds pour subvenir au co-financement de projets, il permet pour les communes d'identifier toutes les subventions à actionner. Un enjeu budgétaire central pour elles.

Chargée de coopération pour Divatte-sur-Loire, **Virginie Potier Legeay** nous fait part de son expérience.

« Dans ce projet de restructuration, nous avons besoin d'investir dans l'achat de mobilier adéquats et de matériels pédagogiques pour le périscolaire et donc à la fois le confort et la qualité d'accueil des enfants. Et par la CTG il y avait effectivement une possibilité de subventions. Des subventions dont nous n'avions pas connaissance et qui nous ont été apportées au gré des échanges avec les autres chargé.e.s de coopération et les partenaires. »

Retour d'expérience CTG : la formation « c'est quoi le handicap ? »

Lors de la précédente CTG (2020-2024), le sujet de l'inclusion et du handicap figurait dans les axes prioritaires. Dans ce cadre, **Brigitte Montastier** a été à l'initiative de la création d'une formation sur le handicap. Pour nous elle revient sur cette expérience.

« Nous étions plusieurs communes à nous questionner sur l'accueil des enfants porteurs d'un handicap que ce soit à l'école, au restaurant scolaire, aux centres de loisirs. De cette difficulté, j'ai pris la coordination d'un groupe de travail avec l'objectif d'améliorer l'inclusion des enfants. Il est vite apparu que malgré tous les catalogues de formations théoriques sur le sujet, aucune formation ne convenait à nos besoins. De là, l'idée de créer notre propre formation en partant de notre réalité de territoire a émergé. On a co-construit trois modules sur « c'est quoi le handicap ? », la législation autour de l'inclusion et un module sur le partage d'expérience. On a associé des acteurs spécialistes du handicap et de l'éducation tels que les Ceméa et Handisup. Avec eux, nous avons pu cibler les personnes ressources pour réaliser la formation des professionnels du territoire. »

Axe majeur de la précédente CTG, le sujet du handicap le sera tout autant dans cette nouvelle CTG.



Parler pour ne pas s'isoler !

Parce que parler d'une préoccupation ou d'un problème c'est s'aider à aller mieux, plusieurs lieux en Sèvre & Loire accueillent et écoutent, sans jugement, les jeunes ou les parents.

Deux lieux d'écoute au sein de l'**École des Parents et des Éducateurs (EPE 44)** :

- Pour les parents, le **Point Écoute Parents (PEP)** propose des consultations, tarif selon le quotient familial, avec un psychologue. **Parlez-en au 02 44 76 40 00**.
- Pour les 12-25 ans, le **Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes (PAEJ)** propose des consultations gratuites, anonymes et confidentielles avec un psychologue. **Parlez-en au 02 40 35 47 73**.

Pour les 11-21 ans, la **Maison des ados de Loire-Atlantique**, tient chaque vendredi au Loroux-Bottereau des permanences gratuites pour discuter anonymement avec un professionnel ou juste poser des questions.

Parlez-en en
scannant le
QR Code.



La Communauté de communes Sèvre & Loire soutient ces organismes.

« Aller vers » pour rompre l'isolement : une action phare issue de la CTG

Grâce à la CTG, plusieurs animateurs jeunesse du territoire ont pu suivre gratuitement la formation de l'« Aller vers » visant à lutter contre l'isolement des jeunes en allant à leur rencontre. **Mélanie Bouyer** et **Fabrice Grelaud**, chargé.e.s de coopération au Loroux-Bottereau et à Mouzillon, sont les co-pilotes de cette action innovante.

« Notre objectif est d'apporter aux animateurs jeunesse un autre regard sur c'est quoi d'être en dehors de sa structure, d'avoir une posture d'animateur dans l'espace public, de faire des actions hors les murs. Quand on a démarré ce groupe, on a senti le manque de formation sur cette mission et l'opportunité d'uniformiser l'action à l'échelle intercommunale pour avoir une approche pédagogique cohérente. Sur le terrain, l'idée n'est pas forcément d'amener ces jeunes à participer à nos activités. C'est plutôt de rompre l'isolement et de leur permettre de discuter, d'échanger avec un animateur jeunesse. »

